Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260605-D2026053-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin , à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, DANIEL Stéphane, DANIEL Louise, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés :
LE ROCH Marie-Françoise ayant donné procuration à CORNIERE Aurélie
CLERO Ewen ayant donné procuration à FEREZ Crystel
NOUAILLE DEGORCE Stéphanie ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : ***Louise DANIEL***

Date de convocation : 29/05/2026 **Date d'affichage** : 08/06/2026

Objet de la délibération : Désignation d'un représentant Incendie et Secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 relative à la consolidation du modèle de sécurité civile et à la valorisation du volontariat des sapeurs-pompiers prévoit la désignation, dans chaque conseil municipal, d'un correspondant incendie et secours.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 précise les conditions et modalités de cette désignation.
Le correspondant incendie et secours constitue un interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au sein de la commune. Il participe à la diffusion des bonnes pratiques en matière de prévention, de protection et de gestion des risques.

Ses missions consistent notamment à :

- participer à l'information et à la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile
- contribuer à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours et à la gestion des crises
- favoriser les échanges avec les services du SDIS
- participer à la promotion de l'engagement citoyen et du volontariat des sapeurs-pompiers

Le Conseil, après avoir entendu Madame le Maire et délibéré ;

DESIGNE deux correspondants Incendie et Secours parmi les membres du conseil municipal : M. Clément AUFFRED et Mme Marie-Annick GRAGNIC.

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère)